R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ville de Carbonne

PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 26 janvier 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 03
Absents : 05
Votants : 27
Convoqués le 20/01/2021
Affiché le 02/02/2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au Centre Socio-Culturel – Bois de Castres, à Carbonne, sous la présidence de : M. Denis TURREL.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Corinne GOUZY, Corinne PONS, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Cédric HAMMER, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : Mme Sophie RENARD donne procuration à Mme Françoise HENRY, M. Jacques GAILLAGOT donne procuration à M. Elias TAYIAR, Mme Marion GÉLIS donne procuration à Mme Corinne MASSA.

Absents excusés : MM. Sophie RENARD, Jacques GAILLAGOT, Franck QUIN, Bastien HO, Marion GÉLIS.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire indique qu'en raison du couvre-feu à 18 heures, le public n'a pas le droit de se déplacer pour assister aux réunions du conseil municipal. Cette séance doit soit être retransmise en direct ce qui n'est pas possible pour la présente séance, soit se dérouler à huis clos.
A la demande de Monsieur le Maire et après accord de l'ensemble des conseillers municipaux, la séance se déroule à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Julien Glinkowski est élu pour être secrétaire de séance.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

URBANISME ET TRAVAUX

3. PLU : arrêt et bilan de la concertation de la 1ère révision allégée.

Monsieur le Maire accueille Madame Aude Baillache du bureau d'études ARTELIA qui va présenter :

- ✓ Le projet d'arrêt de la 1ère et 2ème révision allégée du PLU
- ✓ Le bilan de concertation

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, rappelle qu'une précédente délibération du Conseil municipal, en date du 15 septembre, a prescrit cette procédure de 1ère révision allégée du PLU visant à régulariser la situation de 2 exploitations agricoles :

- Quant à leur classement en zone naturelle, ne permettant pas d'édifier des hangars agricoles,
- Quant au règlement de la zone agricole, en vue de permettre la vente sur l'exploitation des produits issus de l'exploitation agricole.

Une note de synthèse en annexe 1 détaille les motifs, et l'objet des modifications proposées.

La commune a obtenu de l'Autorité Environnementale une dispense d'étude environnementale, ce qui allège cette procédure (annexe 2).

Au stade de la prescription, le projet a fait l'objet d'une première notification aux PPA (Personnes publiques Associées).

Conformément à la délibération du 15 septembre 2020, les modalités prévues visant à l'information du public ont été effectuées :

- Mise à disposition du public d'un recueil des observations avec les éléments du dossier : à ce jour, aucune observation n'a été mentionnée
- Installation d'un panneau d'exposition à la mairie
- Insertion sur le site internet de la commune de la délibération de prescription, avec affichage en mairie

En sus de ces modalités, a été mise en ligne une invitation à consulter en ligne ce projet et aussi les 2 autres procédures PLU en cours, ce qui a élargi l'information aux Carbonnais. Les résultats de cette consultation en ligne seront communiqués en séance du Conseil municipal.

Monsieur Ramond rappelle que l'objectif du projet est qu'il soit finalisé cet été.

Il remercie Madame Baillache pour son professionnalisme et la qualité du travail rendue à la collectivité.

Il rappelle également que la commission urbanisme et travaux du 14 janvier 2021 a donné un avis favorable pour arrêter le projet st sur le bilan de la concertation.

Madame Baillache prend la parole afin de présenter l'arrêt et le bilan de la 1ère révision allégée.

<u>Rappel de la procédure :</u>

Rappel de l'objet de la révision allégée n°1 :

- Réduction de la zone naturelle (N) au profit de la zone agricole (A) du règlement graphique du PLU
- Ajout dans le règlement écrit de la zone A de la possibilité de « vente à la ferme » permise par l'article L151-11-II du code de l'urbanisme

1er cas – Secteur Laveran :

Les parcelles F12, F22, F23, F669, F938, F941 et F1583 classées en zone naturelle (N) au PLU concernent une exploitation agricole ainsi que des parcelles actuellement cultivées

Extrait du PLU en vigueur

Photo Aérienne (source Géoportail)

Le projet :

La propriété ne comprenant plus de bâtiments fonctionnels, l'exploitant souhaite implanter un hangar agricole destiné à recevoir le matériel d'exploitation, à permettre la production, le stockage et conditionnement de pommes de terre notamment primeurs ainsi que de courges et autres légumes de la propriété. En outre, ce bâtiment est destiné à permettre la vente directe des produits.

- Classement en zone naturelle (N) en inadéquation avec la vocation du site

Evolution du règlement graphique

Classement en zone agricole (A) de 4,8 ha de zone naturelle (N)

AVANT

APRES

La nouvelle formulation du règlement permettrait :

« Les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées.

2ème cas – Secteur route de Lafitte :

Sont actuellement classées en zone naturelle (N) du PLU, les parcelles F1677, F1679, F1674, F1272, F159. Ces parcelles concernent un siège d'exploitation, des bâtiments agricoles (ancien poulailler et hangar) ainsi que des parcelles cultivées.

- Classement en zone naturelle (N) en inadéquation avec la vocation du site

Evolution du règlement graphique :

Classement en zone agricole (A) de 1,4 ha de zone naturelle (N)

AVANT

APRES

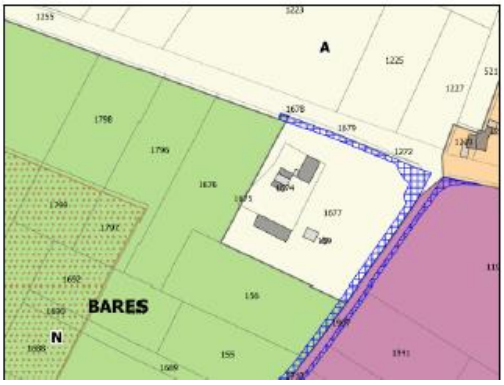

Bilan de la concertation :

- Mise à disposition du public d'un recueil des observations avec les éléments du dossier
  - **Aucune observation n'a été mentionnée sur les recueils de chacune des procédures**

=> Insertion sur le site internet de la commune de la délibération de prescription avec affichage en mairie

⇒ En sus de ces modalités, a été mise en ligne une invitation à consulter en ligne le dossier de la révision allégée n°1, ce qui a élargi l'information aux Carbonnais.

(*)nombre de visites au 26 janvier 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la validation de l'arrêt du projet de 1ère révision allégée et d'approuver le bilan de la concertation, ce qui permettra ainsi de poursuivre la procédure avec la transmission du projet arrêté pour avis aux PPA (personnes publiques Associées), avant l'enquête publique.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

4. PLU : arrêt et bilan de la concertation de la 2ème révision allégée.

Monsieur Ramond explique que la délibération du 15 septembre 2020 a prescrit cette procédure de 2ème révision allégée en vue de régulariser le zonage UC d'un secteur chemin Las Peyrères, zone d'habitat. La note de synthèse en annexe 2 détaille les motifs et l'objet de cette procédure.

Il est à préciser que ce dossier ne peut être intégré dans la 1ère révision allégée du PLU et doit faire l'objet d'une procédure distincte. Une dispense d'évaluation environnementale a été accordée par l'Autorité Environnementale le 18 janvier 2021.

Comme pour la 1ère révision allégée, le projet a été notifié aux PPA, au stade de la prescription.

Les modalités d'information du public ont été déclinées de la même manière que pour la 1ère révision allégée :

- Mise à disposition du public d'un recueil des observations avec les éléments du dossier : à ce jour, aucune observation n'a été mentionnée

- Installation d'un panneau d'exposition à la mairie

- Insertion sur le site internet de la commune de la délibération de prescription, avec affichage en mairie

En sus, la mise en ligne du dossier sur le site internet de la ville a permis d'élargir l'information du public.

La Commission urbanisme et travaux du 14 janvier 2021 a émis un avis favorable pour arrêter le projet et validé le bilan de la concertation.

Monsieur Ramond rappelle que c'est uniquement une régularisation par rapport au PLU actuel. Une nouvelle révision du PLU interviendra au moment de la révision du SCOT.

Madame Baillache présente l'arrêt et le bilan de la 2ème révision allégée.

Rappel de l'objet de la révision allégée n°2 :

- Réduction de la zone naturelle (N) chemin Las Peyrères au profit de la zone urbaine (UC) au règlement graphique du PLU

Les parcelles F1829 et F1832 qui étaient classées en zone urbaine (UCa) dans le PLU de 2011, sont actuellement classées en zone naturelle (N) dans le PLU en vigueur et sont concernées pour partie par un classement en Espace Boisé Classé (EBC).

Extrait du PLU de 2011

Extrait du PLU en vigueur

ARTELIA
Passion & Solutions

Cohérence par rapport aux orientations du PLU

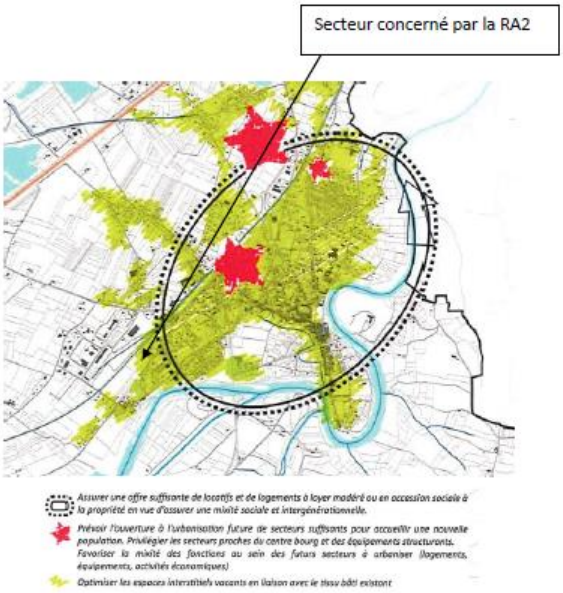

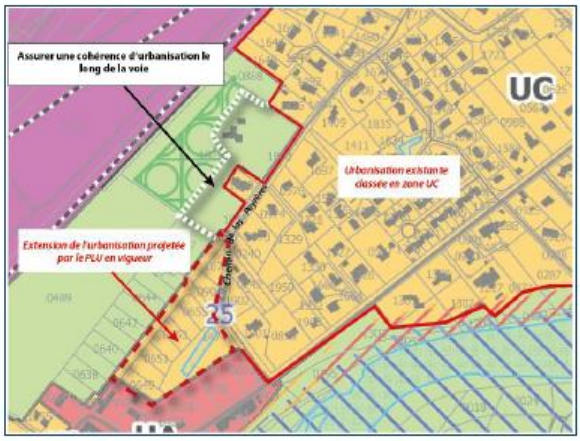

ARTELIA
Passion & Solutions

Evolution règlement graphique

Classement en zone urbaine (UCa) de 1,04 ha de zone naturelle (N)

AVANT

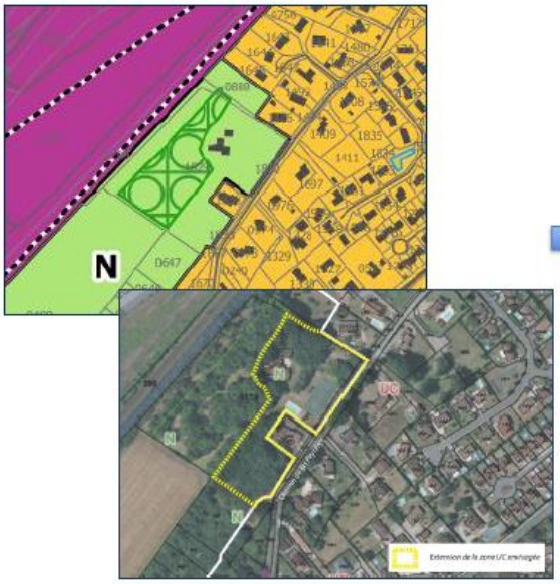

APRES

ARTELIA
Passion & Solutions

Bilan de la concertation :

- Mise à disposition du public d'un recueil des observations avec les éléments du dossier
  - **Aucune observation n'a été mentionnée sur les recueils de chacune des procédures**

=> Insertion sur le site internet de la commune de la délibération de prescription avec affichage en mairie

⇒ En sus de ces modalités, a été mise en ligne une invitation à consulter en ligne le dossier de la révision allégée n°2, ce qui a élargi l'information aux Carbonnais.

(*)nombre de visites au 26 janvier 2021

Monsieur le Maire remercie Madame Baillache et propose au Conseil municipal la validation de l'arrêt du projet de 2ème révision allégée et d'approuver le bilan de la concertation.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00 **Adopté à l'unanimité.**

5. Demandes d'aides financières.

Monsieur Ramond rappelle les 2 projets présentés lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, concernant les demandes d'aides DETR et le FSIL, à savoir :

- Le projet d'extension des deux cuisines collectives et mise en production :
  - Ecole Chanfreau : 755 000 € HT (Travaux 570 000 € - Equipements 185 000 €)
  - Ecole Hellé : 745 000 € HT (Travaux 610 000 € - Equipements : 135 000 €)
- Le projet d'aménagement (tranche 1) de la Place de la République inscrit au programme « petites villes de demain », et aussi « contrat Bourg Centre » avec la Région Occitanie :
  - Montant de la tranche 1 correspondant aux phases 1 bis (427564.70 € HT) et 2 (378 167.80 € HT) : 805 732.50 € HT soit 966 879 € TTC.

Afin de financer ces 2 projets, il est proposé de demander aussi toutes les aides financières mobilisables auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental et sur les fonds européens.

Concernant le projet d'aménagement (tranche 1) de la Place de la République, Madame Henry demande quels travaux seront réalisés.
Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Ramond répondent que cela concerne la sécurisation autour de la place du Préau et de la statue de la Vendangeuse : réalisation de trottoirs plus larges, places de stationnement, passages piétons.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion est prévue avec l'Etat le 05 février 2021 pour le lancement du programme « petites villes de demain ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter toutes les demandes d'aides financières mobilisables pour ces 2 projets.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

6. Programmation Alimentation en Eau Potable 2021.

Monsieur Ramond présente une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental pour des travaux d'alimentation en eau potable sur deux secteurs.

- Phase 2 conditionnelle Avenue Aristide Briand : 180 700 € HT soit 216 840 € TTC.

La commission urbanisme et travaux du 14 janvier 2021 a donné un avis favorable.

Monsieur Ramond souligne l'importance de ces travaux car actuellement un problème récurrent d'eau marron est récurrent. Monsieur le Maire reçoit régulièrement les usagers du secteur pour ce problème.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter l'attribution de la subvention auprès du Conseil Départemental.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

FINANCES

7. Tarification restauration scolaire.

Monsieur Benarfa, adjoint en charge des finances rappelle que depuis 2018, le prix du repas de la restauration scolaire est de 3,40 € (tarif unique).

Le 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a délibéré sur le choix d'un nouveau prestataire à savoir la Centrale de Restauration Martel engendrant certes une prestation plus onéreuse mais de qualité bien supérieure à celle proposée par le précédent prestataire API.

Afin de pallier cette augmentation, il est proposé la mise en place de 2 nouveaux tarifs pour la cantine à savoir 3,60 € pour les enfants et 3,80 € pour les adultes.

Les tarifs dégressifs seront adaptés en conséquence.

La commission des finances a émis un avis favorable le 18 décembre 2020.

Monsieur Benarfa indique que cette augmentation ne couvrira pas le coût global de la prestation et que pour réduire l'écart, les prix devront être révisés à la hausse progressivement.

Madame Tempesta précise qu'actuellement le coût est de 40 centimes de plus par repas et qu'il n'est répercuté sur la facturation famille que 20 centimes.

Monsieur Cot indique que ce différentiel de 15000 € sur la facturation des repas risque de s'amenuiser du fait de ne pas trop vouloir augmenter le prix du repas à facturer aux familles, ce qui engendre une perte d'argent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

8. Avances sur subventions 2021 aux associations.

Monsieur Benarfa précise que le vote du budget n'étant prévu qu'en mars, il est proposé de voter une avance sur les subventions allouées aux associations pour leur permettre un fonctionnement normal. Monsieur Benarfa propose de réaliser les avances suivantes et précise qu'elles correspondent à la moitié de la subvention octroyée en 2020.

Nom de l'association	Montant de l'avance
JSC	11 000 €
RCL XV	5000 €
COC Directeur	4500 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de verser ces avances.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

9. Régularisation foncière Cité Lamartine avec OPH 31.

Monsieur Benarfa explique qu'en 2012 des travaux de réhabilitation intérieure des logements de la résidence ont été réalisés par OPH 31. En 2019, l'aménagement du parking a été réalisé par la commune par le biais d'un fonds de concours pour un coût de 8 000 €.

Aujourd'hui, il y a lieu d'effectuer une régularisation foncière par la vente à l'euro des parcelles B 4387 – 4388 pour une superficie de 1704 m^2, correspondant aux abords immédiats de la Résidence. L'entretien de cet espace devenu privatif sera ainsi à la charge du nouveau propriétaire (cf plan ci-après)

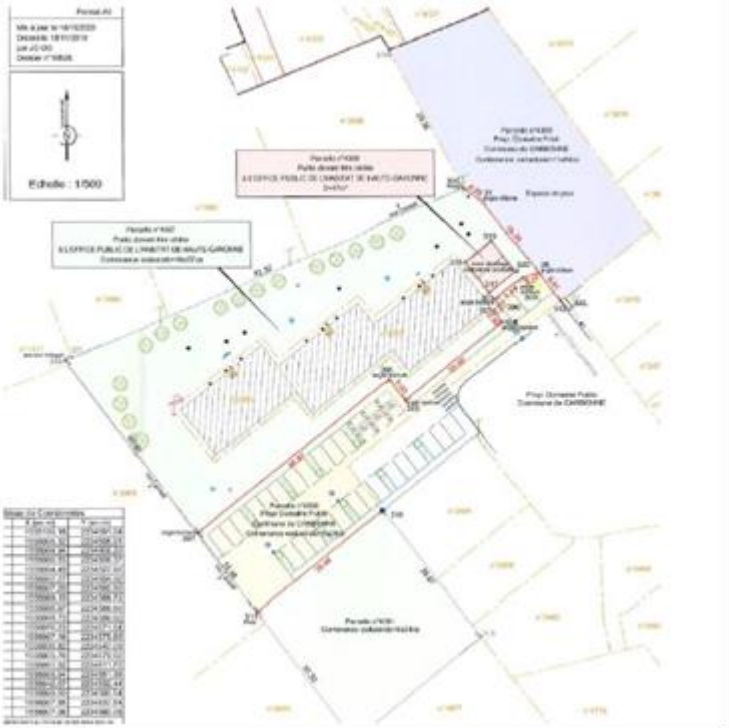

France Domaine a communiqué une estimation foncière à hauteur de 8 700 € HT. Toutefois, la commune n'est pas obligée de suivre cet avis dans la mesure où l'intérêt public local permet de motiver la décision de la commune : dans le cas présent, d'une part, la commune n'aura plus la charge d'entretenir ce pied d'immeuble, ce qui représente une économie de fonctionnement définitive et non négligeable pour la commune. D'autre part, la résidence Lamartine est composée de logements sociaux réhabilités par l'OPH 31 ; ainsi, par cette rétrocession foncière, la commune participe à l'amélioration du logement social et de son environnement immédiat.

La commission des finances a émis un avis favorable le 18 décembre 2020 pour la vente du terrain à l'OPH31 à 1 euro. La commission Urbanisme et travaux a également validé la démarche le 14 janvier dernier.

Monsieur Hammer demande la raison de cette vente à 1 €.
Monsieur le Maire répond que cet accord avait été conclu à l'origine : l'OPH 31 engageait la restauration des bâtiments, la commune faisait les travaux extérieurs sur les parcelles encore communales, divisait les parcelles afin de céder les abords de l'immeuble, et afin de ne plus en assurer l'entretien qui représente une charge conséquente de fonctionnement pour la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

10. Carte loisirs seniors – Accès à la Médiathèque.

Madame Libret-Lautard, adjointe à la solidarité et à l'action sociale, rappelle que le 15 décembre 2020 le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en place de la carte loisirs seniors pour les Carbonnais de plus de 65 ans. Celle-ci permet une aide financière mais également la prévention de la perte de l'autonomie chez les séniors en pratiquant une activité sportive ou culturelle.
Dans le prolongement de cette action, il est proposé de permettre également à nos seniors l'accès à la Médiathèque à titre gratuit sur présentation de la carte loisirs seniors.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL MUNICIPAL, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

11. Avancements de grade : création de postes.

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel municipal, explique que, suite à la commission du personnel du 18/01/2021 et à l'examen des vœux du personnel, il est proposé de prendre en compte les avancements statutaires concernant les postes suivants :

Services	Grades	Nombre de postes	Temps complet	Modalités
Propreté	Adjoint technique principal 1ère classe	1	TC	Avancement de grade
Réseaux divers/ maçonnerie	Adjoint technique principal 1ère classe	1	TC	Avancement de grade
Police municipale	Brigadier-chef principal	1	TC	Avancement de grade
	Chef de service principal 2ème classe	1	TC	Examen professionnel
ATSEM	Atsem principal 1ère classe	1	TC	Avancement de grade
Services généraux	Attaché	1	TC	Promotion interne-inscription sur liste d'aptitude

Monsieur Vignes précise l'impact financier de ces avancements à savoir 546 € mensuel et 6 552 € annuel.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

12. Recrutement de vacataires : renouvellement du dispositif.

Monsieur Vignes rappelle que le conseil municipal du 27/03/2018 s'étaient prononcé favorablement sur le recrutement de vacataires pour travailler au self sur le temps de pause méridienne.
Pour cela, il est rappelé les trois conditions qui doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte.

Chaque vacation serait rémunérée sur la base d'un taux horaire brut égal au smic en vigueur.
La commission du personnel du 18 Janvier 2021 a émis un avis favorable à ce projet de délibération en modifiant sensiblement les horaires ; les vacataires seront recrutés de 11 h 45 à 14 h (et non plus de 11 h 45 à 13 h 35).
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler au Maire le pouvoir de recruter des vacataires pour la période du 01/02/2021 au 05/07/2022.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 27 – Pour : 27 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

DIVERS

13. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement (RPQS) du SMDEA

Pour mémoire, le SMDEA de l'Ariège, compétent pour l'assainissement et l'eau potable, produit de l'eau potable notamment grâce à l'usine d'eau potable de Carbonne. La commune achète l'eau potable au SMDEA 09 et la distribue.

- Nombre d'abonnés au SMDEA 09 : 69 062 (eau potable), 50 608 (assainissement)
- 297 communes adhérentes dont 27 en Haute-Garonne
- Volume d'eau distribué : 13 604 805 m^3

Ce document est téléchargeable sur le site internet : www.smdea09.fr, Espace usager, RPQS.

Monsieur le Maire rappelle la construction de l'usine d'eau potable sur la commune, prévue prochainement.
Également, il souligne un enjeu fondamental sur la façon de consommer l'eau, c'est une bataille qui dure depuis des années. Sur la Haute-Garonne, nous serons en difficulté vers juillet / août de chaque année. En tant que « chef de file » au titre de ses compétences sur l'eau, le Conseil Départemental mène une réflexion sur des retenues en amont par le biais de barrage.

Aussi, le prix du m^3 d'eau augmentera au détriment de la logique solidaire qui préexistait. Pour les zones rurales, l'impact sera plus lourd que pour les zones urbaines. Les écarts de prix sont conséquents allant de 50 centimes à 3 € le m^3 d'eau et de 2000 € à 8000 € pour l'assainissement. La commune a des conseillers délégués auprès des 2 syndicats (SMDEA 09 et Réseau 31) afin de suivre au plus près la gestion de l'eau et de l'assainissement.

14. Marchés conclus en 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Code des marchés Publics aujourd'hui abrogé (article 133) prévoyait que les acheteurs étaient tenus de publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires (Arrêté du 21 juillet 2011), au cours du premier trimestre de chaque année.
Cette obligation a disparu à compter du 1er avril 2016 au profit de l'apparition de la notion de « données essentielles des marchés » au sein de l'article 107 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
Ainsi, le tableau ci-après récapitule les marchés publics signés au titre de l'année 2020 classés de chronologiquement, par type, par procédure et par tranche.

Marchés de travaux

Tranche HT	Montant HT du marché/lot	Montant TTC du marché/lot	Prestation	Type de marché	Objet du marché	Numéro du marché	Attributaire avec CP
90 000 à 5 349 999.99	109 848 €	131 817,36 €	Travaux	MAPA	Création d'un piétonnier et busage du fossé-Route de Longages (RD 62)	2020-08	Société en nom Collectif, EIFFAGE ROUTE GRAND SUD 38 chemin du Chapitre, BP 92313, 31023 Toulouse Cedex 1
90 000 à 5 349 999.99	185 777 €	222 932,04 €	Travaux	MAPA	Renouvellement du réseau d'eau potable-Route du Lançon (RD627)	2020-10	E.T.P.M. SAS 17 Chemin des Pierres 31150 Bruguières
90 000 à 5 349 999.99	100 000 €	120 000 €	Travaux	MAPA	Travaux d'installation, extension, évolution, fourniture, mise en service et maintenance de réseau d'interconnexion	2020-11	SCOPELEC - AGENCE DE TOULOUSE 18, Rue du Negoce 31650 Saint-Orens-de-Gameville
TOTAL	***395 625 €***	***474 749,40 €***					

Marchés de fournitures

Tranche HT	Montant HT du marché/lot	Montant TTC du marché/lot	Prestation	Type de marché	Objet du marché	Numéro du marché	Attributaire avec CP
< 90 000	Montant minimum 5000 € HT et montant maximum	Montant minimum 6000 € TTC et montant maximum	Fournitures	MAPA	Fourniture et livraison de matériel d'irrigation	2020-09	PROSJET IRRIGARONNE SAS Agence de Toulouse 94 Rue des Lacs 31150 Lespinasse

	40000 € HT annuel	48000 € TTC annuel					
< 90 000	76 743 €	92 091,60 €	Fournitures	MAPA	Fourniture et acheminement Électricité - "Électricité bleu"	2020-13	SA TOTAL DIRECT ENERGIE 2 bis rue louis Armand 75015 Paris
> Seuil formalisé	470 000 €	564 000 €	Fournitures	AO/ ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE	Confection, fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination de deux restaurants scolaires	2020-14	CRM-Centrale de Restauration Martel Z.A Bel Air 605 Rue des Artisans 12 000 Rodez
TOTAL	***546 743 €***	***656 091,60 €***					

Marchés de Prestations intellectuelles

Tranche HT	Montant HT du marché/lot	Montant TTC du marché/lot	Prestation	Type de marché	Objet du marché	Numéro du marché	Attributaire avec CP
< 25 000	3 500 €	4 200 €	Prestations intellectuelles	Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence (article R.2122-8 du Code de la Commande publique)	Mission d'optimisation de la taxe locale sur la publicité extérieure	2020-01	PATRICK ANTHIAN – SARBATX, 92200 Neuilly sur Seine
<90 000	18 890 €	22 668 €	Prestations intellectuelles	Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence (article R.2122-8 du Code de la Commande publique)	Modification simplifiée et deux révisions « allégées » du PLU	2020-04	SAS ARTELIA Hélioparc Pau-Pyrénées 2 Avenue Pierre Angot 64053 Pau Cedex 9
< 214 000 (seuil procédure formalisé)	118 500 €	142 200 €	Prestations intellectuelles	MAPA	Réhabilitation et extension de deux cuisines collectives pour passage en production	2020-05	EUCLID INGENIERIE 10 Rue Becquerel 63110 Beaumont
< 214 000 (seuil procédure formalisé)	200 000 €	240 000 €	Prestations intellectuelles	MAPA	Accord-cadre à bons de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage / d'études et de conseils, et de missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie et de réseaux	2020-06	SAS ATEI LE CEDIS 56 Rue Berlioz 64000 Pau
< 214 000 (seuil procédure formalisé)	35 000 €	42 000 €	Prestations intellectuelles	MAPA	Contrôles périodiques règlementaires des installations et du matériel des	2020-07	SAS SOCOTEC EQUIPEMENTS 3 rue Jean Rodier ZI Montaudran BP 34012 31028 Toulouse

					bâtiments communaux		
>Seuil formalisé	75 360 €	90 432 €	Prestations intellectuelles	AO/ ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : études préalables-programmations de projets de construction de bâtiments et équipements publics	2020-15	GIE GARONNE DEVELOPPEMENT 129, boulevard Koenigs CS 20151 31027 Toulouse
TOTAL	***451 250 €***	***541 500 €***					

Marchés de services							
Tranche (montant global de l'Appel d'Offres HT)	**Montant HT du marché Année 2020**	**Montant TTC du marché Année 2020**	**Prestation**	**Type de marché**	**Objet du marché**	**Numéro du marché**	**Attributaire avec CP**
< 214 000 (seuil procédure formalisé)	50 000 € HT annuel / 200 000 € HT sur les 4 années	60 000 € TTC annuel / 240 000 € TTC sur les 4 années	Services	MAPA	Accord-cadre à bons de commande Aménagement et création d'espaces verts boisés	2020-02	SAS LES JARDINS DU VOLVESTRE 2 promenade du Bac 31390 Salles sur Garonne
< 214 000 (seuil procédure formalisé)	Minimum 5000 € HT annuels et 50 000 € HT	Maximum 6 000 € TTC annuel / 60 000 € TTC sur les 4 années	Services	MAPA	Fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien	2020-03	SAS IGUAL, Classé sans suite
<90 000	1 094 €	1 312,36 €	Services	MAPA	Fourniture de services de wifi public	2020-12	STELLA TELECOM 245, Route des Lucioles 06560 Valbonne
TOTAL	***1 094 €***	***1 312,36 €***					

Madame Henry demande quels sont les marchés concernés par l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).
Monsieur le Maire répond que ce sont tous les projets portés par la commune pour lesquels des subventions peuvent être obtenues sous réserve d'avoir fait l'objet d'une AMO.
Il évoque le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour lequel une réunion avec les services de l'Etat est prévue le 11 février 2021 avec une clôture en juin. Le dossier devra être prêt afin de pouvoir le présenter.

INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Communautaire du 28 janvier 2021, lors duquel le projet de la construction d'une piscine intercommunale sera évoqué.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI

Le Maire,

Denis TURREL